

FICHER CENTRAL DES SINISTRES AUTOMOBILES

Le Fichier central des sinistres automobiles (FCSA) est une base de données consignait tous les sinistres automobiles survenus au cours des six dernières années pour chaque détenteur de permis de conduire au Québec. L'assureur peut consulter les données inscrites au FCSA et les utiliser pour établir la prime lors de l'émission ou du renouvellement d'un contrat d'assurance automobile.

Le titulaire d'un permis de conduire a en tout temps le droit de demander son relevé de dossier de sinistres et, le cas échéant, de faire rectifier les données contenues dans son propre dossier afin qu'elles reflètent le dossier de l'assureur.

IMPORTANT

Afin d'éviter tout délai dans le traitement de votre demande, veuillez prendre note des consignes suivantes :

- Vous devez signer le formulaire.
- Vous devez joindre au présent formulaire une **photocopie de votre permis de conduire** indiquant clairement votre nom, votre adresse et votre numéro de permis de conduire.

Veuillez prendre note que cette demande est sujette à vérification. Il est possible que le GAA refuse de donner suite à une demande de rectification de renseignements personnels.

Marche à suivre

1. Demande d'accès

Pour obtenir le relevé de votre dossier de sinistres automobiles du FCSA, vous devez :

- Compléter les **sections A, B** du présent formulaire et le signer.
- Nous retourner le formulaire original en compagnie d'une **photocopie de votre permis de conduire**.
- Votre demande d'accès ou de rectification peut être envoyée par écrit ou par courriel à l'adresse suivante :

Maurice Lefrançois
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels
Groupement des assureurs automobiles
1981, avenue McGill College, bureau 620
Montréal (Québec) H3A 2Y1
gaa-fcsa@gaa.qc.ca

Vous recevrez votre relevé de dossier **dans les 20 jours suivant la réception de votre demande**.

Après réception, si vous avez des questions ou si vous désirez faire apporter des rectifications aux données qui y sont consignées, veuillez contacter l'agent du FCSA qui a traité votre demande.

2. Demande de rectification

Pour faire rectifier des renseignements contenus dans votre dossier de sinistres automobiles au FCSA, vous devez :

- Compléter les **sections A, B et C** du présent formulaire et le signer. N'oubliez pas d'indiquer les renseignements pour lesquels vous demandez une rectification **à la section C**.
- Nous retourner le **formulaire** en compagnie d'une **photocopie de votre permis de conduire** à la même adresse que celle mentionnée ci-dessus.

Vous recevrez d'abord votre relevé de dossier de sinistres tel qu'il apparaît au FCSA à la date de votre demande. La réponse à votre demande de rectification vous parviendra **dans les 20 jours suivant sa réception**.

**Pour toute information, veuillez communiquer avec le
Centre d'information sur les assurances :
514 288-4321 (Montréal et les environs) ou 1 877 288-4321 (ailleurs au Québec)**